

Vos questions sont légitimes et elles correspondent aussi à une attente dans l'opinion publique sous tendue par les discours du pouvoir exécutif relatif au 100% santé.

Voici quelques informations importantes que je souhaitais vous relayer.

1. Les cotisations de la mutuelle, ajustées de 3% correspondent à l'augmentation du niveau des dépenses de santé (2,5%- Indice ONDAM) et aux provisions techniques, qui sont des dépenses qui seront payées en 2019 pour des prestations relatives à 2018 (0,7%).
2. **La Mutuelle Catalane est dans l'obligation légale de répondre aux exigences fixées par l'Etat relative à La Directive Européenne Solvabilité 2 qui exige que nos fonds propres soient à 2,5 Millions d'euros, sinon c'est la disparition programmée de la Mutuelle au profit des multinationales de la santé.**
3. Dans la cotisation que vous payez, l'Etat prend 6,27% pour la CMU et 7% sur une autre taxe relative aux contrat d'assurance (TSCA). Que si l'Etat voulait que les Mutuelles soient moins chères il suffirait de baisser les taxes, voir de les supprimer. **Pour une cotisation MV2 à 71€ par mois cela représente 113,04€ sur l'ensemble de l'année pour une personne seule, 226€ pour un couple.**
4. L'Etat vient de décider d'augmenter la Taxe de Solidarité additionnelle qui va passer à 8,5€ puis 10€ par adhérents par an.
5. L'Etat ne rembourse pas les 20% de TVA à la Mutuelle Catalane à chaque fois qu'elle achète des biens ou des services pour la gestion des adhérents. La double peine !
6. La Mutuelle Catalane bien qu'étant un organisme à but non lucratif et faisant partie de l'économie sociale et sociale et solidaire, paye l'impôt sur les sociétés à un niveau supérieur à celui des multinationales.
7. **Les cotisations « Mutuelle de Village » sont en dessous des prix du marché. Certains adhérents font jusqu'à 1000€ par an d'économies.**
8. Les frais de gestion de la Mutuelle Catalane sont à 13.7% alors que les grands groupes ont des frais de gestion compris entre 22% et 25%. Ce qui signifie que la Mutuelle Catalane est bien gérée et que nous ne gaspillons pas l'argent des cotisations des membres dans des dépenses inutiles de publicités exagérées (pas de financement de courses de bateaux, de vélos ou de clubs sportifs etc.)
9. Beaucoup d'entre vous ne se rendent plus compte des dépenses du fait du Tiers Payant. Certains qui contactent la Mutuelle Catalane sont souvent surpris de voir qu'ils ont été déficitaires sur l'année 2018 car ils ne tiennent pas compte des dépenses payés directement aux professionnels de santé (Pharmacie, laboratoires, kinés, infirmières, etc)
10. Le désengagement de la sécurité sociale est une réalité. Ce désengagement est une charge supplémentaire pour la mutuelle. Cela se voit notamment dans le cas explicite de la pharmacie.
11. **La Mutuelle Catalane a renforcé le dispositif d'accueil téléphonique en 2018 par le recrutement de personnel supplémentaire afin qu'ils n'aient pas à attendre au téléphone ou à faire le 1,2,3 etc**
...
12. Certains comportements de fraude notamment sur l'optique font littéralement exploser le niveau des dépenses. Nous appelons à une responsabilité de chacun sur ce sujet. Les adhérents comme les professionnels de santé.
13. **Les cotisations de la Mutuelle Catalane n'ont pas été ajustés en prévision de la réforme sur le 100% santé. La décision de la Commission prestations/cotisations validée par le Conseil d'Administration a été prise au regard de l'inflation et des provisions techniques (PointN°1).**

Concernant la réforme sur le 100% santé : nos représentants à savoir la FDPM n'a pas été conviée et seuls la FNMF (Fédération Nationale Mutualité Française) qui regroupe les maxi structures qui ressemblent plus à des assureurs qu'à des mutuelles (Harmonie, Eovi, Viasanté...) ainsi que la fédération des assureurs étaient présents : Où est le pluralisme ? Où est la démocratie ? De facto, **n'ayant jamais rencontré la Ministre, nous n'avons pas pu prendre un quelconque engagement.**

Nous attendons de finaliser nos estimations sur l'impact du 100% santé afin de voir les enjeux en matière de cotisation pour nos adhérents dans les années à venir.

En espérant avoir répondu à vos interrogations.

La Présidente d'ACTSO66
Yola GUEGUEN-VAILLANT

